



L'Atdi est une association familiale créée en 1974.

L'adresse des bureaux est :

23 avenue du Président Wilson 11000 à Carcassonne



Les missions de l'Atdi :

Assister, protéger, représenter, accompagner
les personnes vulnérables et les personnes en situation de handicap.



L'Atdi s'assure :

- du respect de la personne
- de la défense de ses droits
- de l'exercice de sa citoyenneté.

La citoyenneté c'est pouvoir s'exprimer en toute liberté, donner son avis, participer à la vie collective.



L'Atdi gère plusieurs services.

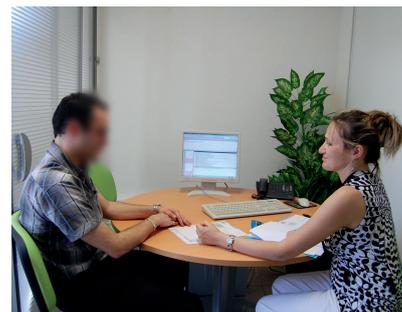
Le service mandataire judiciaire est le plus important.

Il est spécialisé dans l'exercice des mesures de protection :

- curatelle
- tutelle
- sauvegarde de justice

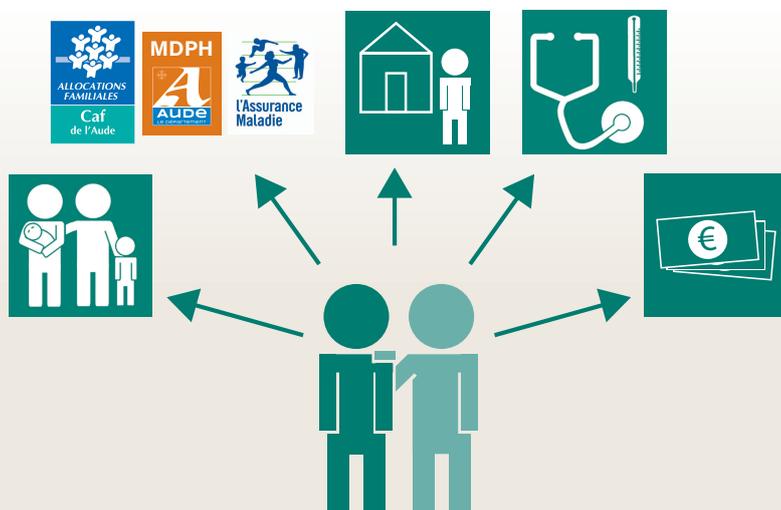
C'est le Juge des Tutelles qui demande à l'Atdi de protéger la personne.

Les professionnels de l'Atdi sont au service de la personne protégée.



Les professionnels de l'Atdi travaillent pour la personne protégée avec :

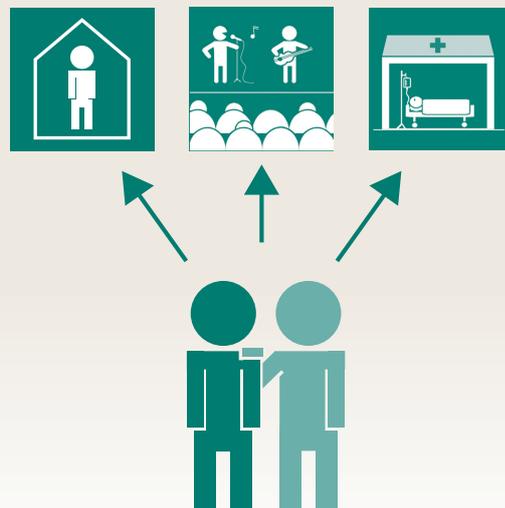
- la famille
- la MDPH, la CAF, la CPAM
- les établissements d'accueil
- les professionnels de santé
- les banques



L'Atdi gère aussi le service d'emplois familiaux.

Ce service propose un accompagnement pour employer une personne qui vous aide :

- pour votre maintien à domicile
- pour vos sorties et vos loisirs
- en cas d'hospitalisation



L'Atdi gère aussi le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.

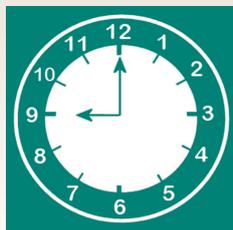
Le tuteur familial est un membre de la famille ou un ami.

Ce service aide et conseille le tuteur familial dans les démarches qu'il doit faire.



**Les bureaux sont ouverts :
du lundi au vendredi**

Le matin ouvert



9 h.

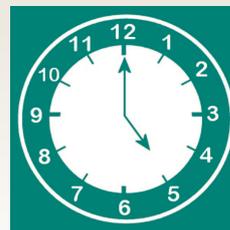


12 h.

L'après-midi ouvert



14 h.



17 h.

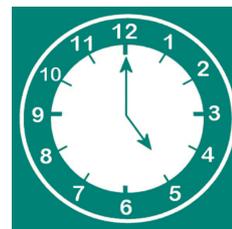
**Le mardi :
Le matin fermé**



L'après-midi ouvert



14 h.



17 h.

Pour contacter l'ATDI :



04.68.47.38.26



contact@atdi.asso.fr

L'ATDI est une association membre de l'  Unapei